

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES

Base de défense de Marseille

Coordination

Marseille, le vendredi 23 juillet 2010

N° 199/DEF/EMA/COMBdD/Coord

NOTE DE SERVICE

- OBJET** : Commémoration du 66^{ème} anniversaire de la libération de Marseille
- REFERENCE** : Mémento n° 2100/DEF/EMAT/BPO/TN/22 du 1^{er} juin 1997.
- PJ – ANN** : 3 annexes

La cérémonie officielle commémorative à l'occasion du 66^{ème} anniversaire de la libération de Marseille se déroulera le dimanche 29 août 2010 à 10 heures devant le char « Jeanne d'Arc ».

Elle comprendra :

- ✚ Les honneurs au drapeau.
- ✚ La lecture de l'historique de la Libération de Marseille.
- ✚ La lecture de la citation décernée à la ville de Marseille.
- ✚ Un dépôt de gerbes.

La présente note de service précise les conditions d'exécution de cette cérémonie au travers des annexes suivantes :

- ✚ Annexe 1 - Participation et dispositions générales.
- ✚ Annexe 2 - Déroulement et cérémonial.
- ✚ Annexe 3 - Schéma du dispositif.

Le colonel **René GRISOLLE**
commandant la base de défense de Marseille
commandant d'armes délégué
ORIGINAL SIGNE

Destinataires :
« in fine »

PARTICIPATION MILITAIRE

1. Détachement :

- Un clairon de la Légion Etrangère
- Chef de corps commandant des troupes 1^{er} RE
- Drapeau, garde au drapeau 1^{er} RE
- Détachement du 1^{er} RE à 1/3/18
- Détachement de l'armée de l'air à 1/3/18 - Base aérienne 125 Istres
- Dépôt de gerbes : deux sous-officiers du 1^{er} RE
- Détachement de l'EPIDE à 0/1/9

2. Délégations

- Un officier et un sous-officier par corps et services de la garnison
- Le personnel civil de la garnison est cordialement invité.

3. Tenue :

- Clairon, garde au drapeau et détachement sous les armes : tenue de prise d'armes
- Délégations : B2 (interarmées), 21 (armée de terre)

4. Armement :

- Officier et chef de détachement : PA
- Autres personnels : FAMAS
- Garde à l'Etendard : armement organique

5. Mise en place (selon dispositif indiqué en annexe 3) :

- Détachement et délégations : 9 heures 15

6. Soutien santé :

- Le médecin de garnison fera mettre en place un soutien sanitaire pour le personnel participant à la cérémonie.

7. Reconnaissance :

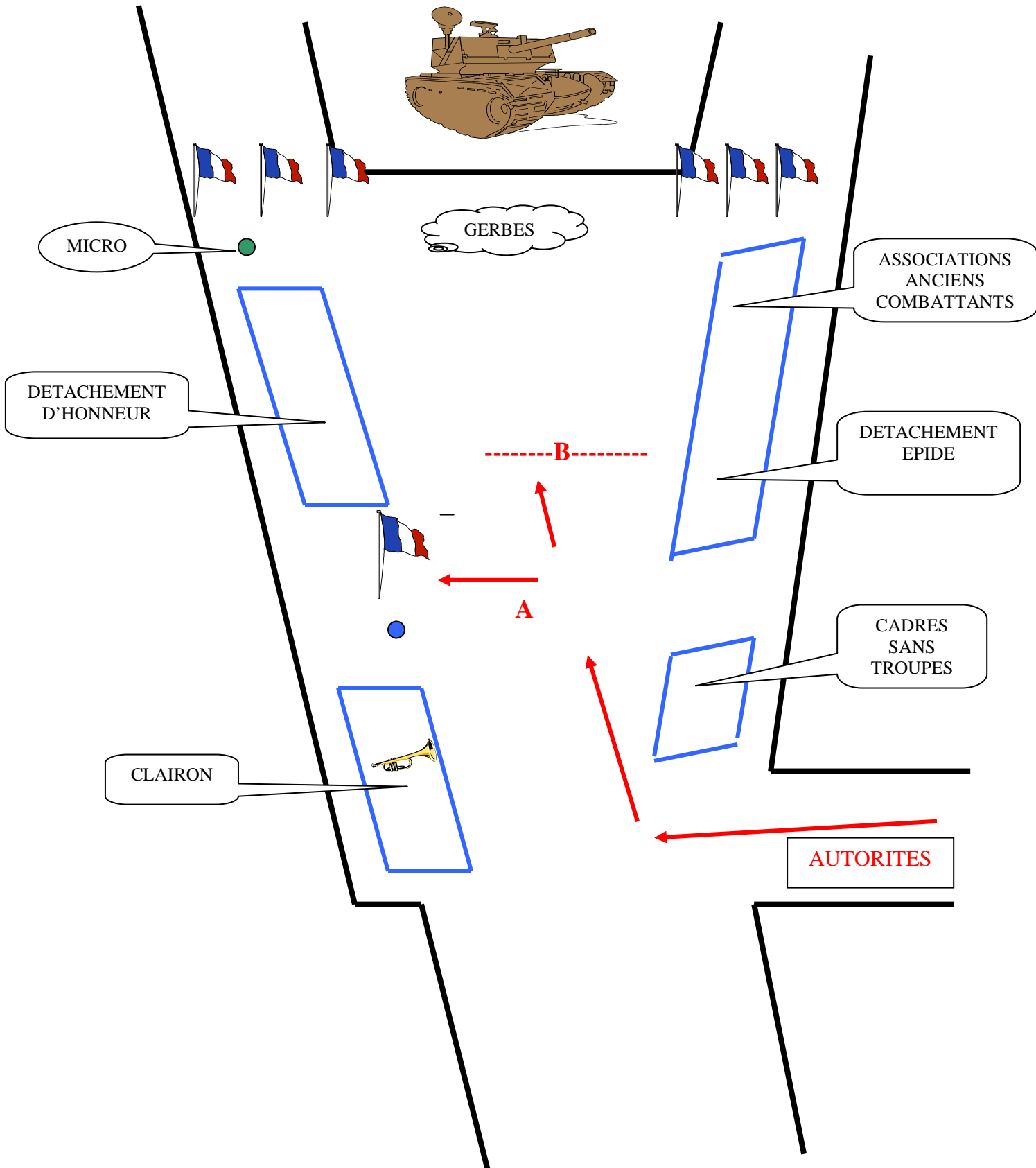
- Une reconnaissance sur site est programmée le vendredi 27 août 2010 à 9 heures 30 en liaison avec le bureau de garnison. Cette reconnaissance concerne le chef du piquet d'honneur.

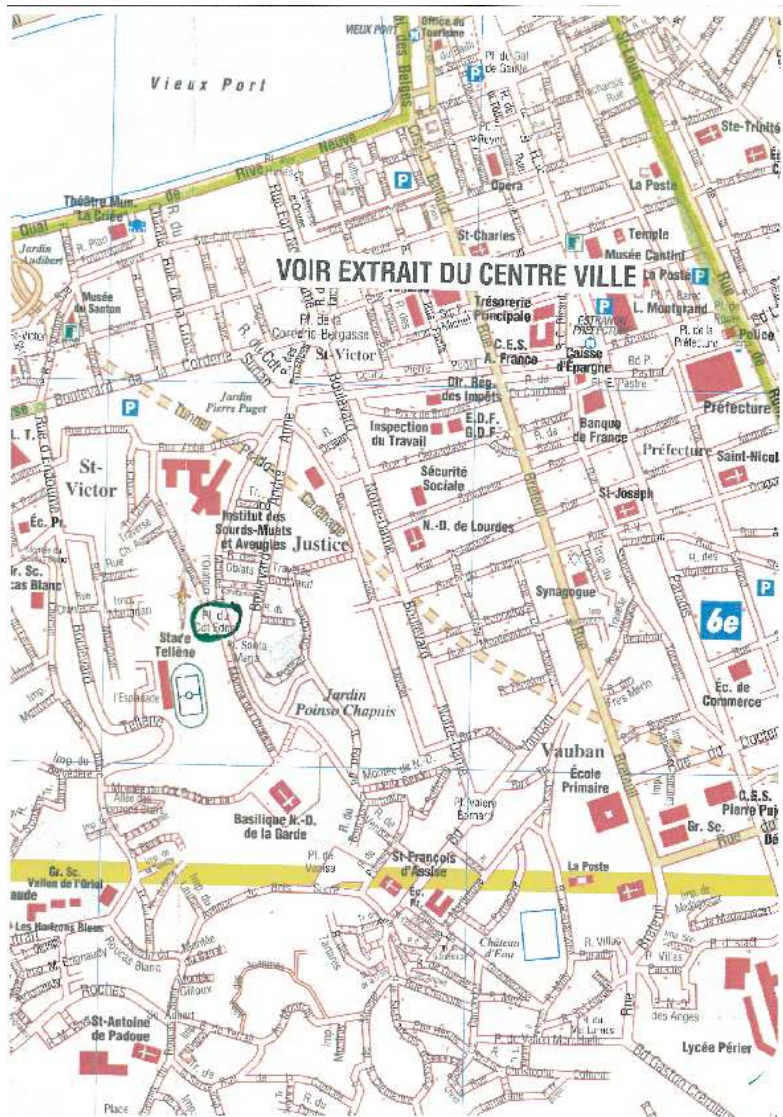
ANNEXE 2 A LA NOTE DE SERVICE N° 199/DEF/EMA/COMBdD/COORD du 23/07/2010

HORAIRE	CEREMONIAL	COMMANDEMENT	SONNERIES	OBSERVATIONS
09h15	Mise en place des troupes et des délégations terminée			
09h45	Honneur au drapeau	Garde à vous Présentez. armes Au drapeau Reposez...armes Repos	Garde à vous Au drapeau Marseillaise (refrain)	Sonorisation mairie
10h00	Les autorités rassemblées descendent et s'arrêtent sur la place du Colonel EDON. - le préfet, - le sénateur maire de Marseille, - le président du conseil régional, - le président du conseil général, - le général gouverneur vont saluer le drapeau en A (*) puis rejoignent leur emplacement en B (*). Lecture de l'historique de la libération de Marseille par un élève de l'EPIDE Lecture de la citation décernée à la ville de Marseille par M. SEBASTIANELLI (*) CF Annexe 3	Garde à vous Présentez...armes Reposez...armes Ouvrez le ban Fermez le ban Repos	Garde à vous Rappel Marseillaise Ouverture du ban Fermeture du ban Chant des partisans	Sonorisation mairie Sonorisation mairie Sonorisation mairie

HORAIRE	CEREMONIAL	COMMANDEMENT	SONNERIE	OBSERVATIONS
10h10	<p>Dépôt de gerbe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. le préfet de région - M. le sénateur-maire de Marseille - M. le président du conseil régional - M. le président du conseil général - M. le général gouverneur - M. le président de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole - Mgr l'Archevêque de Marseille - M. le président national de l'amicale des anciens du 2^{RC}, conjointement avec le délégué régional de l'amicale des anciens de la 1^{DB} et le président de la fondation du maréchal de Lattre de Tassigny - Mme la présidente du Souvenir Français - M. le président du comité de coordination des associations d'anciens combattants et victimes de guerre 	<p>Garde à vous Présentez...armes</p>	<p>Garde à vous</p>	
	<p>Minute de silence</p>	<p>Aux morts</p> <p>Reposez...armes Repos</p>	<p>Aux morts Marseillaise</p> <p>Chant des partisans</p>	<p><u>Après la dernière gerbe</u></p> <p>Sonorisation mairie</p>
10h35	<p>Les autorités vont saluer les porte-drapeaux</p> <p>Les autorités vont saluer le chef du détachement d'honneur.</p> <p>Départ des autorités</p>	<p>Garde à vous Présentez...armes</p> <p>Reposez...armes Repos</p>	<p>Garde à vous</p> <p>Chant des Africains</p> <p>Marche des Tirailleurs</p> <p>Marche de la 2^{ème} DB</p>	<p>Sonorisation mairie</p>
	<p>Honneurs au Drapeau</p>			

SCHEMA - PLAN - PHOTO





DESTINATAIRES :

- M. le préfet de la zone de défense sud, préfet de la région PACA,
préfet des Bouches du Rhône – (Cabinet)
Hôtel de la préfecture
2 boulevard Paul Peytral 13282 Marseille cedex 20

- M. le préfet délégué pour la sécurité et la défense
Hôtel de la préfecture
2 boulevard Paul Peytral 13282 Marseille cedex 20

- M. le sénateur maire de Marseille
M. CARAPLIS – cabinet du maire, chef du protocole
Mme AMADEI – cabinet du maire, chargée de mission
Protocole Défense - Intérieur - Anciens Combattants
Hôtel de ville
quai du port 13233 Marseille cedex 01

- M. le président du conseil régional
Hôtel de la Région
27 place Jules Guesde 13481 Marseille cedex 02

- M. le président du conseil général
affaires militaires et anciens combattants
Hôtel du département
52 avenue de Saint-Just 13256 Marseille cedex 20

- M. le secrétaire général du corps consulaire
67 rue d'Aubagne 13001 Marseille

- M. le directeur départemental de la sécurité publique
des Bouches du Rhône
Hôtel de police
2 rue commissaire Antoine Becker 13002 Marseille

- M. le commandant du bureau d'étude de coordination et de
synthèse de la police nationale, circulation
Hôtel de police
2 rue commissaire Antoine Becker 13002 Marseille

- M. le directeur de la police municipale
223 boulevard de Plombière 13003 Marseille

- M. le directeur interdépartemental des anciens combattants
11 rue Lafon – BP 6 13251 Marseille cedex 20

- M. le directeur départemental de l'office des A.C.V.G.
12 – 16 avenue Jules Cantini 13006 Marseille

- M. le délégué général du souvenir français
50 boulevard de la corderie 13007 Marseille

- M. le président du comité de coordination
des associations des anciens combattants
maison du combattant
50 boulevard de la Corderie 13007 Marseille

- M. le président des portes drapeaux de Marseille et sa région 13007 Marseille

- M. le directeur de l'EPIDE
2 traverse de l'Oasis 13015 Marseille

DESTINATAIRES (suite)

- M. le général de corps d'armée commandant le CDAOA Balard
- M. le général de division commandant la région de gendarmerie PACA Marseille
- M. le général de division commandant l'EMF3 Marseille
- M. le général commandant la légion étrangère Aubagne
- M. le contre-amiral commandant le B.M.P. Marseille
- M. le capitaine de vaisseau commandant la marine Marseille
- M. le colonel commandant la base aérienne 125 Istres
- M. le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale des B.d.Rh Marseille
- M. le colonel commandant le 1^{er} régiment étranger Aubagne
- M. le colonel commandant le lycée militaire Aix-en-Provence
- M. le lieutenant-colonel commandant le GSBdD-72^{ème} BIMa Marseille
- M. le colonel délégué militaire départemental 13 Marseille
- M. le médecin chef de garnison Marseille
- Mrs les aumôniers catholique, protestant, musulman et israélite Marseille

TOUS CORPS ET SERVICES DE LA GARNISON DE MARSEILLE

- pour désigner leur délégation et inviter leur personnel civil
- EMIA ZD - EMF3 – GSBdD-72^{ème} BIMa - DTIM - CAT- CTAC - GSLCAT - CIRFA - 5^{ème} BSMAT - LAB SEA - HIA - SV - CMA - ERS - CIRISI - EID - CSN - District social - PDM - DPSD

FORMATION ASSURANT UNE PRESTATION

- Base aérienne 125 Istres
- 1^{er} RE Aubagne

A TITRE DE COMPTE RENDU

- M. le général gouverneur militaire de Marseille, officier général de la zone de défense sud

Copies intérieures :

- Bureau place Marseille
- Cellule coordination BdD Marseille (3 ex)